

# Le PETIT BACHYNOIS

## VIE de la COMMUNE

➤ **Le dimanche 4 février**, l'association Epoqu'audio proposait le salon Hifi Vintage où étaient exposés des milliers d'anciens disques vinyles, des CD, du matériel Hifi. Les collectionneurs venus très nombreux ont pu trouver le disque rare qu'ils convoitaient. Une salle était également réservée aux écoutes et démonstrations des anciens appareils Hifi pour les mélomanes avertis.

➤ **Les samedi 10 et dimanche 11 février** avec le soutien de l'Amicale Laïque Romain Rolland, M. Philippe Pennel organisait, dans la salle des fêtes durant deux jours, la sixième édition du festival photo de la Pévèle Carembault. Seize photographes, essentiellement originaires de la région, ont exposé 250 clichés grand format sur les thèmes de la nature et de l'art animalier.

Avec plus de 850 visiteurs, cette exposition fut l'occasion de découvrir des images splendides de la faune d'Afrique, d'Indonésie, d'Ethiopie, de Sibérie et des paysages de la région. Une exposition appréciée par les bachynois mais aussi par des visiteurs venus de toute la région.

Samedi après-midi, à la médiathèque, des conférences ont été données par cinq photographes pour expliquer leur démarche et leur passion. De nombreuses personnes sont venues les écouter et découvrir les péripéties de leurs voyages à l'aide de diaporamas.

➤ **Le samedi 24 février**, les Rencontres Culturelles de Pévèle Carembault offraient un spectacle intitulé « Chez Manu et Odile » par le collectif des Baltringues. Manu, ancien mineur, et Odile, sa femme, nous ont invité à boire le jus en leur compagnie sur fond de chansons du Nord et d'ailleurs. A travers le récit de leur vie dans les corons et à la mine, ils nous ont fait redécouvrir l'atmosphère chaleureuse du Nord...

Vous retrouverez des photos de ces manifestations dans le magazine de fin d'année.

## Les Indicateurs de la MAIRIE

- ❑ Nombre de demandeurs d'emploi : 77 inscrits dont 17 non indemnisés (situation au 15 février 2018).
- ❑ Nombre de vacations à la garderie pour le mois de janvier : 1430.
- ❑ Nombre de repas servis au restaurant scolaire en février : 1745.
- ❑ Pluviométrie du 27 janvier au 22 février : 40 mm.

## Nouvelles Brèves

❑ **Parcours du cœur** : « Prenez soin de votre cœur en redécouvrant le plaisir de pratiquer une activité physique ». Le dimanche 25 mars, rendez-vous au stade pour participer aux différentes activités sportives qui vous seront proposées.

❑ **Quêtes sur la voie publique** : la liste des quêtes autorisées sur la voie publique par arrêté préfectoral est disponible en mairie.

❑ **Santé au travail** : suite au ciné-débat autour du film « Corporate » sur le burn-out, l'association Soins et Santé de Templeuve vous propose d'approfondir les échanges sur le mode d'ateliers thématiques le samedi 17 mars 2018 à 14h à la mairie annexe de Genech (à côté de l'école du Petit Prince).

Entrée gratuite, les places sont limitées. Inscription au 03 20 79 26 65 ou par mail : [centre-soins-santé-templeuve@wanadoo.fr](mailto:centre-soins-santé-templeuve@wanadoo.fr)

❑ **Paris-Roubaix Challenge** aura lieu le samedi 7 avril prochain, au départ de Roubaix. Cette épreuve permet aux cyclistes amateurs de vivre le frisson de la Reine des Classiques. Elle se déroulera cette année sous la forme d'une randosportive cycliste sur routes ouvertes à la circulation avec trois parcours : 70 km, 145 km et 172 km. Un important dispositif de sécurité sera déployé par l'organisation A.S.O (Amaury Sport Organisation) afin d'assurer le respect du code de la route et la sécurité des participants. Renseignements et inscription sur <http://www.parisroubaixchallenge.com/fr/la-course/s-inscrire>

❑ **Campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers pour la Croix Rouge**

Du 26 février au 24 mars 2018, à raison de 3 jours maximum sur cette période, une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile au nom de la Croix Rouge Française. Clairement identifiée par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association, elle interviendra entre 10h et 20h du lundi au vendredi et de 10h à 18h le samedi. Ces campagnes visent à sensibiliser la population sur les missions d'intérêt général de la Croix Rouge Française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.

❑ **Reprise des tournées hebdomadaires de collecte des biodéchets au mois de mars**

De novembre à février, les tournées de collecte des biodéchets et déchets verts étaient passées au rythme hivernal : une collecte par mois. Dès le 6 mars, cette tournée des "bacs verts" reprendra chaque semaine, selon le calendrier de collecte qui vous a été distribué en début d'année.

En cas de doute sur les jours de passage de vos poubelles, rendez-vous sur <http://collecte-pevelecarembault.fr/>

❑ **Le planning des accompagnements de l'Espace Ressources Cancers Lille Métropole sud-est** du mois de mars est disponible en mairie. Pour tous renseignements contactez l'association EOLLIS 7 rue Jean-Baptiste Lebas 59133 Phalempin 03 20 90 01 01 [erc@eollis.net](mailto:erc@eollis.net)

❑ **La Pévèle Carembault vous propose de participer gratuitement à une séance d'initiation au compostage** qui permettra d'échanger vos expériences avec un maître-composteur au 85 rue de Roubaix à Templeuve le jeudi 8 mars. Renseignements au 03 20 79 20 80.

❑ **L'association des Aînés de Bachy** organise leur première sortie le jeudi 12 avril 2018 qui aura lieu à Saint-Inglevert (Calais) à l'estaminet Palace.

## Dernière minute

❑ **Inscription rentrée scolaire de septembre 2018** : après votre inscription obligatoire en mairie, il est indispensable de prendre contact avec l'école afin de vous faire connaître et de procéder à l'admission de votre enfant. Vous devez présenter lors de l'inscription dans l'école : le certificat d'inscription administratif délivré par la mairie, le livret de famille, 2 photos d'identité, le carnet de santé de votre enfant avec les vaccins à jour

- s'il s'agit d'une première scolarisation : un certificat médical stipulant que votre enfant est apte à fréquenter l'école

- s'il s'agit d'un changement d'école : un certificat de radiation de son école actuelle.

Ouverture des inscriptions : à partir du mardi 13 mars 2018, tous les mardis de 9h à 16h30 sur rendez-vous. Pour toute inscription, prendre rendez-vous par téléphone auprès de M<sup>me</sup> Lepoutre directrice au 03 20 79 62 69.

❑ **Les inscriptions pour les Folles Randos, c'est parti !**

Depuis le 1er février et jusqu'au 13 avril 16h, vous pouvez vous inscrire à une ou plusieurs randonnées organisées tout au long du week-end des 14 et 15 avril. A pied, à vélo, en petit train ou en attelage, il y aura

forcément une balade pour vous. Découvrez tout le programme du festival sur <https://festival.pevelecarembault.fr/>

## URBANISME

### ❑ **Division de logement : attention aux stationnements !**

La division de logement est maintenant devenue une réalité et pas seulement dans les grandes villes. Un article du PLU qui concerne en particulier les règles de stationnement est malgré tout à respecter (le PLU définit les règles d'urbanisme à appliquer en fonction de la situation du projet). Il faudra donc **en cas de division prévoir du stationnement complémentaire**, bien entendu **dans le domaine privé**.

Le service urbanisme se tient à votre disposition pour vous renseigner utilement dans vos démarches.

### ❑ **Le point sur les autorisations d'urbanisme**

Lorsque vous effectuez des travaux sur votre terrain, vous êtes peut-être sans le savoir soumis à une autorisation d'urbanisme. Selon la nature des travaux, des aménagements, vous devrez soit déposer **une déclaration préalable ou un permis de construire voire un permis d'aménager**.

Lorsque vous voulez avoir des précisions sur les règles applicables à votre foncier ou vérifier la compatibilité de votre projet avec le PLU, il faut effectuer une demande de certificat d'urbanisme informatif ou une demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

## Les différentes demandes en application du droit des sols

### ❑ **Déclaration préalable**

#### • **Constructions nouvelles**

Les constructions supérieures à 5 m<sup>2</sup> et inférieures ou égales à 20 m<sup>2</sup>

#### • **Travaux sur constructions existantes**

Les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, à l'exception des travaux de ravalement (sauf si une délibération a été prise).

Les changements de destination d'un bâtiment existant sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Les extensions de moins de 40 m<sup>2</sup> des constructions existantes sans que celles-ci ne dépassent après extension 170 m<sup>2</sup>.

#### • **Les aménagements de moindre importance**

Lotissements : division de terrain en vue de l'implantation de bâtiments sans création d'espaces communs, etc...

#### • **Autres**

La pose d'une clôture, le ravalement d'une façade, les piscines (de moins de 100m<sup>2</sup> et non couverte), les panneaux photovoltaïques, les changements de destination sans travaux extérieurs

### ❑ **Permis de construire**

#### • **Constructions nouvelles** : les constructions supérieures à 20 m<sup>2</sup>

#### • **Les piscines** (de plus de 100m<sup>2</sup> ou dont la couverture est supérieure à 1,80m de haut)

#### • **Travaux sur constructions existantes**

Les travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup>.

Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.

❑ **Permis de démolir**

Pas instauré sur notre commune.

❑ **Permis d'aménager**

Réalisation de toutes les opérations complexes (tous types de projets alliant travaux, installations et aménagements).

❑ **Le certificat d'urbanisme d'information**

Il renseigne sur :

les règles d'urbanisme applicables à un terrain,

les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),

la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain patrimonial...).

❑ **Le certificat d'urbanisme opérationnel**

En plus des informations données par le certificat d'urbanisme, il indique :

- si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront le terrain.

## Une recette du Nord : le velouté d'endives à la bière

Des endives, des échalotes et de la bière et voilà une délicieuse soupe d'inspiration chti à déguster au coin du feu lorsqu'il fait bien froid dehors.

### **Ingrédients pour 4 personnes**

30 g de beurre

2 échalotes

1 kg d'endives coupées en rondelles

1 cuillère à soupe de sucre roux

10 cl de bière blonde

2 cubes de bouillon de volaille

30 cl de crème fleurette

Sel et poivre du moulin

### **Méthode de préparation**

Préparation : 10 minutes > Cuisson : 35 minutes

Faire fondre le beurre dans une cocotte. Ajouter l'échalote hachée grossièrement puis les endives coupées en rondelles, le sucre roux, la bière et un peu de sel. Couvrir et laisser mijoter 15 minutes.

Ajouter 1 litre de bouillon de volaille et laisser encore cuire 15 minutes à feu doux.

Mixer le tout finement. Ajouter petit à petit 30 cl de crème fraîche. Goûter et assaisonner si nécessaire. Réchauffer doucement.

Pour servir, décorer avec quelques feuilles d'endives crues et des rondelles d'échalotes caramélisées (dans du beurre et un peu de sucre roux).

**Bon appétit !**

8 mars	Ramassage des encombrants
17 mars	Assemblée générale de l'association Vivons Bachy
21 mars	20h Conseil municipal
23 mars	Assemblée générale de l'association les Joyeux Bourleux
25 mars	9h, parcours du cœur au stade (nombreuses activités)
25 mars	Changement d'heure (+ 1 heure)
31 mars	Distribution de terreau devant les ateliers municipaux
7 avril	21h30, à la salle des fêtes, soirée Bachy Station par Festy Bachy

**La pensée du mois :**

**« Ne songez au passé que lorsque vos souvenirs sont agréables »**

**Jane Austen**